

Les forêts vont-elles

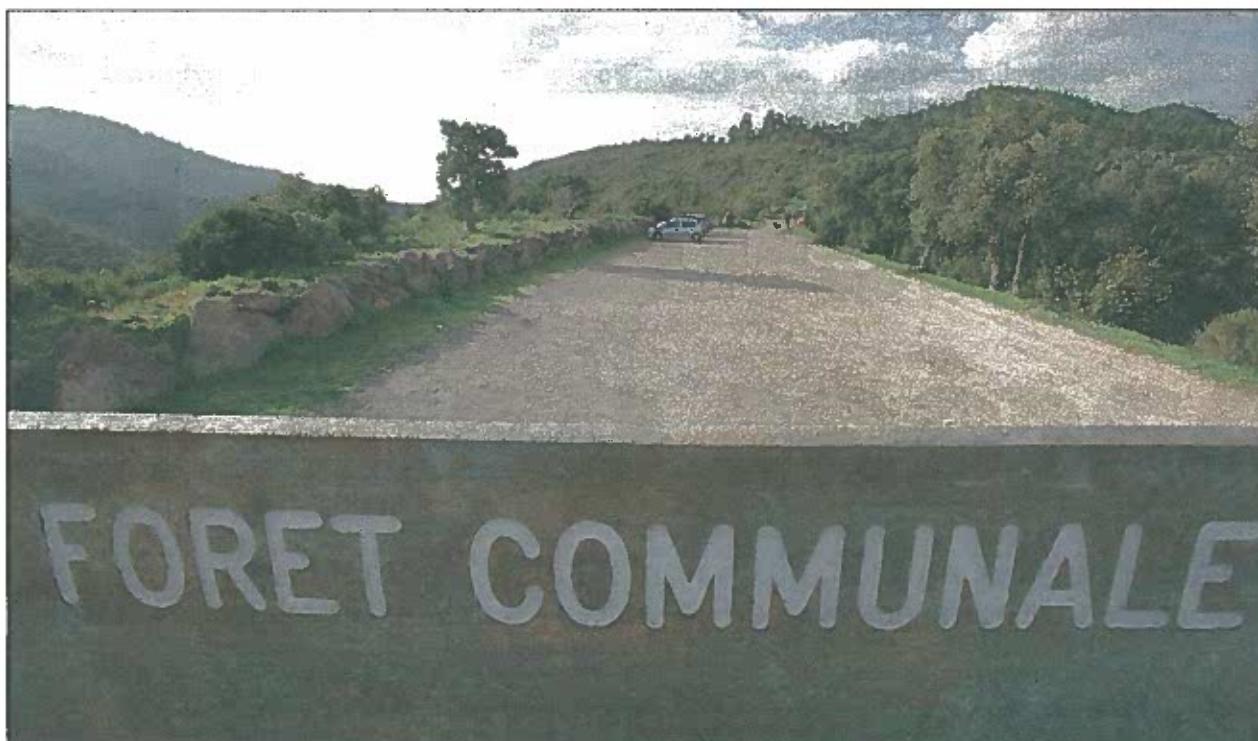
ENVIRONNEMENT Les élus des communes forestières s'inquiètent : pour raison d'économies, des missions de l'office national des forêts pourraient être privatisées

Le feu couve chez les élus des communes forestières du Var. Un incendie qui risque d'être dévastateur car la quasi-totalité des maires sont concernés : 150 communes sur 153 possèdent des forêts dans le département. La raison de cette poussée de fièvre qui gagne la France entière : une note du ministère des Finances remettant en cause le fonctionnement de l'Office national des forêts (ONF). « Ce rapport propose tout bonnement le démantèlement de l'ONF », s'insurge Nello Broglio, président de l'association des communes forestières du Var et maire des Adrets-de-l'Estérel. « Si l'ONF disparaît, les petites communes comme la mienne (et nous sommes nombreuses) n'auront plus les moyens d'entretenir leurs grandes forêts. Que se passera-t-il alors ? »

Entretien global

Cette note de Bercy, « sortie de nulle part, sans aucune discussion », propose des pistes pour faire des économies.

Aujourd'hui, l'ONF, fonctionnant sous forme d'Epic (Établissement public industriel et commercial) gère les forêts domaniales – appartenant à l'État – et communales. Il touche, pour son travail dans les forêts communales, 12 % du pro-



Les élus des communes forestières se demandent comment ils vont gérer leurs forêts sans le soutien de l'ONF, si demain l'office disparaît ou est en partie privatisé.

duit de la vente du bois. Pas suffisant pour être rentable. Afin d'équilibrer les comptes de l'ONF, l'État apporte une subvention annuelle de 145 millions d'euros. Ce qui est beaucoup, par les temps qui courent de restriction budgétaire.

La note rédigée par deux fonctionnaires de Bercy suggère donc de recentrer le rôle de l'ONF « sur des activités de contrôle et de régulation (police forestière) et de production de services non marchands » (comme la pro-

tection des terrains en montagne ou en zone littorale). En clair, « ce qui est rentable dans la gestion de la forêt, on le donne au privé », résume Nello Broglio. De quoi, selon cet élu, pousser l'ONF, privé de revenu suffisant, à une mort à court terme. Et signer la fin du régime forestier, lequel permet une gestion globale de la forêt française, y compris de celle ne rapportant rien, comme la forêt méditerranéenne. Quant aux communes, le rapport propose qu'elles dé-

lèguent la gestion de leurs forêts à des prestataires privés. Concernant l'accueil du public (assuré actuellement par l'ONF) « libre ensuite à la commune de mettre en place une source de financement pour cette activité », dit ce document.

Péage

Pourquoi pas un péage en forêt, un droit d'entrée pour les vélos ou les piétons, ironisent les maires.

« Si l'État nous laisse tomber

en laissant mourir l'ONF, plusieurs solutions : soit on laisse faire n'importe quoi dans les forêts (avec les risques d'incendie que l'on sait), soit on les interdit carrément pour éviter le pire, soit on les rend payantes pour trouver des financements pour leur entretien », résume Nello Broglio.

Évidemment, aucune de ces solutions ne le satisfait. Mais il lui faudra bien en trouver une pour gérer ses 1 734 hectares de bois, qui représentent les trois quarts

de la surface de sa commune. « Jusqu'à présent, je m'adresse à des spécialistes à l'ONF qui connaissent bien leur métier », insiste-t-il.

Ne pas relâcher la pression

Nello Broglio reste cependant optimiste.

« Les 11 000 élus des communes forestières de France, tous bords politiques confondus, ne relâchent pas la pression, assure-t-il. Résumer la forêt à un problème de sous, c'est aberrant. C'est comme la Poste en milieu rural : ça dépasse la notion de rentabilité à tout prix. »

La FNCOFOR (Fédération nationale des communes forestières), dont Nello Broglio est vice-président, s'est même dite prête à envisager une participation plus importante des territoires au financement des services publics de l'ONF. Un sujet qui sera débattu lors du congrès national de la fédération à Fréjus en mai. On ne pouvait rêver mieux que le Var, le département le plus boisé de France, pour discuter de l'avenir de l'office national des forêts.

Dossier réalisé par Catherine AUBRY caubry@varmatin.com Reportage photo Philippe ARNASSAN parnassan@varmatin.com



Régulièrement, l'ONF mène des opérations de police dans les massifs forestiers pour verbaliser les engins à moteur, par exemple. Qui effectuera, demain, ces contrôles si les agents ONF ne sont plus en forêt ?

INTERVIEW

Dominique DENLIKER, représentant du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace nature

« L'ONF tel qu'il existe aujourd'hui va disparaître »

Dominique Denliker est forestier par passion. Depuis son plus jeune âge, il rêvait de travailler dans la nature. Au bout de 34 ans de carrière, il gagne 2 000 euros par mois, primes comprises. Et nourrit aujourd'hui les plus grandes inquiétudes pour l'avenir de ce métier.

Comment évolue votre profession ?
Mal. Quand j'ai commencé comme technicien opérationnel au Luc en 1982, je gérais 1 300 hectares sur une commune. Aujourd'hui, j'ai 2 670 hectares et six communes. Comment voulez-vous qu'on fasse du bon travail de protection, de surveillance contre la dégradation, de production ? Il y a des missions qu'on n'assure plus. Nos effectifs fondent à vue d'œil. Voilà plus de dix ans que les syndicats tirent la sonnette d'alarme, mais on ne

nous écouté pas beaucoup, car nous ne sommes pas très nombreux. Nous sommes contents aujourd'hui d'avoir enfin l'appui des maires des communes forestières, inquiets eux aussi.

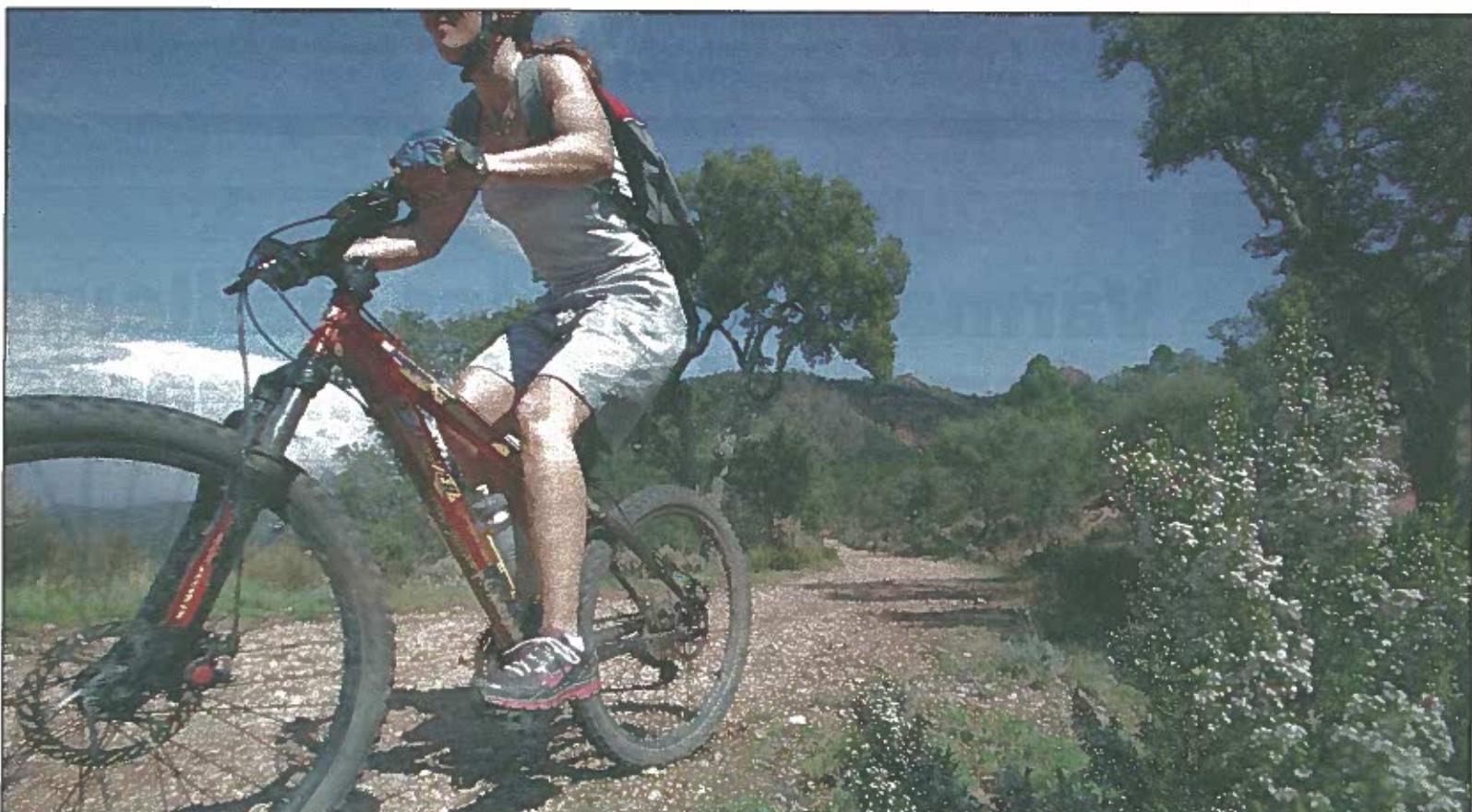
Y a-t-on vers une privatisation de la forêt ?
Si on abandonne le service public de gestion, les communes vont être obligées de s'adresser au privé. Qui fera ce qu'il veut de la forêt. Pourquoi pas faire payer l'entrée en forêt. On comprend que l'État veut se désengager car il a besoin de faire des économies, mais la forêt, ce n'est pas seulement de l'argent. C'est l'air que l'on respire, ça n'est pas quantifiable. C'est le patrimoine qu'on transmettra à nos enfants. On ne fait pas pousser des arbres comme des carottes, c'est du travail sur du long terme. Or, l'ONF est

en réorganisation constante avec des contradictions en permanence.

Mais s'il faut faire des économies...
On nous a demandé, à nous aussi, de trouver de l'argent. On l'a fait, en multipliant les travaux par exemple. Mais il y a des limites. Les entreprises privées font ça très bien ! On réoriente dangereusement nos missions depuis 20 ans. Aujourd'hui, de nombreux forestiers, qui font ce métier par passion, sont déboussolés. On ne sait plus où on va.

Ce qui est évident c'est que l'ONF, tel qu'il existe aujourd'hui, va disparaître. Comme en Angleterre, l'État va vendre ses forêts, brader notre territoire. Qui va alors protéger nos forêts contre les incendies, les entretenir si l'ONF n'est plus là ? Quand la forêt sera privatisée, il sera trop tard.

être privatisées ?



Les communes devront-elles bientôt faire payer les promeneurs et les cyclistes en forêt pour engranger de l'argent afin d'entretenir les espaces?

Le directeur de l'ONF : « Pas de privatisation »

Tout en comprenant « l'inquiétude réelle des élus des communes forestières », Philippe Demarcq, directeur territorial de l'ONF pour la région Paca-Languedoc-Roussillon, veut calmer les esprits.

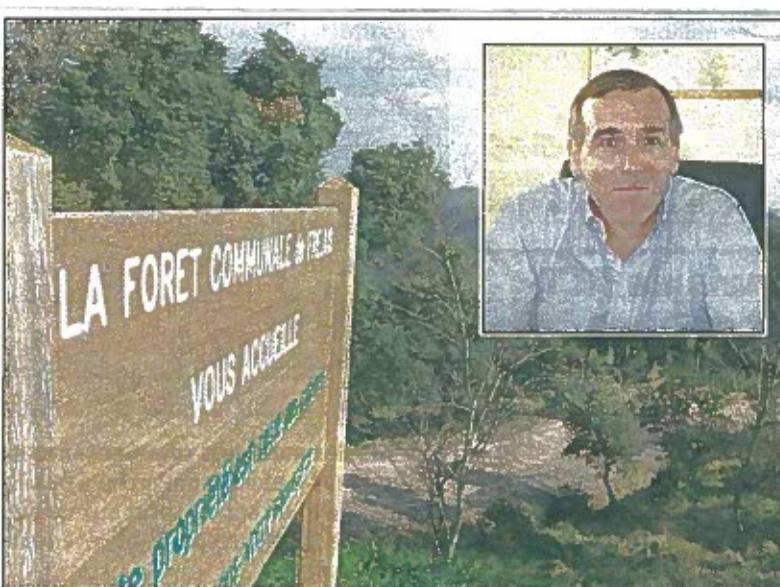
Cette levée de boucliers des élus s'appuie sur une note interne qui émet « de simples hypothèses », souligne-t-il. « Il va y avoir à l'avenir des discussions et des arbitrages de l'État » pour la signature du contrat 2012-2016, poursuit-il. Rien n'est donc encore joué. « Et j'ai le sentiment que le régime forestier sera confirmé », avance-t-il.

Quant à l'éventualité de la privatisation de l'ONF, « il n'en est pas question, le ministre de l'Agriculture l'a affirmé sur France Inter », rappelle Philippe Demarcq. Cela

dit, avoue-t-il, il existe clairement un problème financier, l'ONF étant en déficit structurel compensé par l'État. La question est donc de savoir si l'État doit continuer à payer 85 % du coût de la gestion de la forêt communale (les communes payant les 15 % restant).

Ou si les dépenses doivent être réparties différemment. Sur ce point-là, « les élus n'ont pas tort d'être inquiets », glisse M. Demarcq. Mais d'ici à imaginer « des scénarios catastrophes », comme la disparition de l'ONF... Le directeur territorial ne veut pas y croire.

Même si la lente érosion des effectifs, commencée voici quelques années, a peu de chance d'être enrayer dans les moins à venir.



Philippe Demarcq (en médaillon) est directeur territorial de l'ONF pour la région Paca-Languedoc-Roussillon.

Congrès des communes forestières à Fréjus



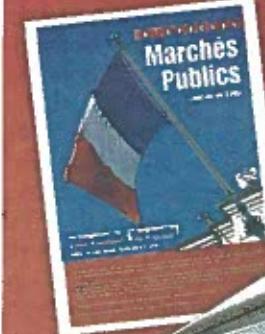
Nello Broglia, maire des Adrets-de-l'Estérel et président des communes forestières du Var (cent cinquante adhérents) : « On assiste au démantèlement pur et simple de l'ONF. »

La fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), créée en 1933, rassemble près de 5 000 communes. Son prochain congrès national se tiendra les 26 et 27 mai à Fréjus.

Quelque 400 maires y sont attendus, autour de leur président Jean-Claude Monin et des vice-présidents, dont Nello Broglia, également président des communes forestières varoises. La fédération varoise, une des plus importantes de France, devrait être solidement représentée à cette réunion. Le ministre de l'agricul-

ture Bruno Le Maire pourrait faire le déplacement, ainsi que le président du conseil d'administration de l'ONF Hervé Gaymard, son directeur général etc. Si d'ici là, le bras de fer entre les communes forestières et l'État à propos de l'avenir de l'ONF n'est pas résolu – le contrat État-ONF, que doit approuver aussi la FNCOFOR pour 2012-2017 doit être signé avant le 31 juillet – les débats risquent d'être chauds. Au fait, 2011 est l'année internationale des forêts. Le bon moment pour parler de leur avenir, peut-être.

Tout savoir sur les marchés publics !



Rendez-vous demain dans votre quotidien ou sur ...

nicematinmarchespublics.com

SACHEZ-LE

La forêt varoise

- 376 000 hectares, soit 62 % de la surface du département, dont 80 % de forêt privée.
- La forêt s'accroît en volume de 2,3 m³ par hectare et par an.
- Production annuelle de la forêt : 808 000 m³, dont sont prélevés : 65 000 m³ de résineux, 50 000 à 120 000 m³ de feuillus.

L'Office national des forêts dans le Var

- 110 000 hectares gérés, dont 60 000 de forêt communale, 30 000 hectares appartenant à l'armée (Canjuers) et 20 000 hectares de forêt domaniale (État).
- 180 personnes, dont 80 fonctionnaires d'État et 100 employés de droit privé (Chiffres 2009)

L'ONF en France

- La gestion de 2,8 millions d'hectares appartenant à 11 000 communes et de 1,8 million d'hectares de forêts domaniales. Soit 26 % des forêts françaises, le reste étant privé.
- Ses missions (en plus de cette gestion des forêts) : la production de bois, l'accueil du public, la protection du territoire, la police forestière et le développement de prestations (travaux).